

AVIS PUBLIC

Avis est, par la présente, donné à tous les utilisateurs du transport en commun du territoire de la MRC de L'Assomption que le Conseil de la MRC de L'Assomption a adopté une résolution lors de sa séance tenue le 7 avril 2009. L'objet de cette résolution est de modifier pour la période estivale les horaires des circuits internes et externes numéros 1, 2, 3, 6, 11 et 14. Tel qu'indiqué sur les dépliants horaires, les circuits 12 et 16 feront relâche à compter du 31 mai et ce, jusqu'à la rentrée scolaire 2009-2010.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des horaires détaillés, en se présentant à la MRC de L'Assomption, 300 A, rue Dorval, L'Assomption, ainsi qu'au bureau du directeur général ou greffier des municipalités de Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie ville et paroisse, Repentigny et Saint-Sulpice, pendant les heures de bureau. De plus, ces horaires seront également disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.gortcr.info.

En résumé, les modifications apportées sont :

- ❖ Circuit 1 : Du lundi au vendredi, le départ 2 est éliminé;
- ❖ Circuit 2 : Les départs 14 et 15 finissent à Iberville / Jacques-Plante au lieu du Cégep. Aussi les départs 5 et 13 partent 10 minutes plus tôt soit 7 : 26 au lieu de 7 : 36 et 7 : 06 au lieu de 7 : 16 ;
- ❖ Circuit 3 : Les départs 30A et 31A sont éliminés. Le départ 30 débute à 6 : 33 à Radisson au lieu de 6 : 52 et termine à Iberville / Jacques-Plante à 7 : 27 au lieu de 7 : 52 au Cégep. Le départ 31 débute à 7 : 33 à Radisson au lieu de 7 : 48 et termine à Iberville / Jacques-Plante à 8 : 27 au lieu du Cégep à 8 : 48;
- ❖ Circuit 6 : Les départs 3, 4 et 5 sont modifiés. Le départ 3 débute à 9 : 50 au lieu de 9 : 06, le départ 4 débute à 16 : 37 au lieu de 16 : 30 et le départ 5 débute à 17 : 37 au lieu de 17 : 30.
- ❖ Circuit 11 : Le service vers le Cégep pour les départs 1 et 3 est maintenu;
- ❖ Circuit 14 : Les samedis et dimanches, le départ 18 est prolongé jusqu'à la route 343 / Montée Ste-Marie (23 : 43) au lieu de finir à L'Ange-Gardien / Pierrot ouest à 23 : 37.

Ces modifications seront en vigueur du 31 mai au 22 août 2009 inclusivement à l'exception des modifications des départs 3, 4 et 5 du circuit 6 et du départ 18 (samedi et dimanche) du circuit 14 qui demeureront en vigueur également à l'automne.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce huitième jour de l'an deux mille neuf.

Nathalie Deslongchamps,
Secrétaire-trésorière adjointe